

Communiqué de presse

La FNATH dénonce l'augmentation des franchises décidée par le gouvernement

C'est acté ! A partir du 31 mars 2024, le reste à charge lié aux franchises médicales et participations forfaires coûtera deux fois plus cher ! Pour l'achat d'un médicament, comptez 1€ au lieu de 50 centimes. Pour une consultation chez le médecin, déboursez 2€ au lieu de 1€. Et, puisque ce n'est jamais assez, pour votre transport sanitaire, payez 4€ au lieu de 2€.

On croirait à une nouvelle farce, pourtant, une fois de plus, ce sont les usagers du système de santé qui sont mis à contribution pour rétablir les finances publiques. Ce faisant c'est le principe même de socialisation de la santé qui est remis en cause ! Comment accepter que l'on renonce au fait que chacun cotise selon ses revenus et reçoive selon ses besoins ?

Pour la FNATH, ce type de décision n'est pas acceptable. Pourquoi traiter les usagers en irresponsables ? Pourquoi ne pas réfléchir à maîtriser plutôt les prescriptions de soins ? Pourquoi mettre encore plus en difficulté les personnes âgées, malades ou en situation de handicap qui supportent déjà les restes à charge les plus élevés ?

Il est de notoriété publique que c'est parmi les personnes aux revenus modestes que les renoncements aux soins sont les plus nombreux. Dès lors, pourquoi enfoncer le clou en détricotant progressivement notre modèle de protection sociale ?

La FNATH dénonce cette mesure de paupérisation des plus précaires et demande un renforcement des actions de prévention et de promotion de la santé, source d'économies substantielles et durables.

La FNATH va saisir le Conseil d'Etat, comme elle le fit en 2008, afin que le décret du Gouvernement soit censuré en ce qu'il porte atteinte au droit à la santé des personnes aux revenus modestes. En cette période d'inflation et de détérioration du pouvoir d'achat, la FNATH soutient que cette augmentation, aujourd'hui et dans ce contexte social et économique, est illégale et contraire à la Constitution.

Contact : Hervé GUINDÉ
06 18 03 77 60 - communication@fnath.com

